

## Communiqué de presse

Saint-Denis, le 25 février 2020

# Dengue à La Réunion : poursuite de la circulation du virus dans de nombreuses communes

Du 10 au 16 février 2020, **88 cas de dengue autochtones ont été confirmés**. 20 communes sont concernées. La circulation du virus reste donc active et étendue sur de nombreuses communes, renforçant le risque de reprise épidémique dans les prochaines semaines. La Préfecture de La Réunion et l'ARS rappellent à tous les Réunionnais l'importance de se protéger des piqûres de moustiques, et de continuer de se protéger même malade.

## Situation épidémiologique au 25 février 2020

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Sur les deux dernières semaines, **20 communes** sont concernées.

- **Région SUD** : 77% du total des cas
  - Saint-Louis (54% des cas)
  - Saint-Pierre, Entre-Deux et Etang Salé
- **Région EST** : 6% des cas
  - Saint-André (Lotissement Satec), Saint-Benoit et Bras Panon
- **Région NORD** : 7% des cas
  - Saint-Denis, Sainte-Suzanne, Sainte-Marie (cas dispersés)
- **Région OUEST** : 9% des cas
  - Saint-Paul, Trois-Bassins (émergence d'un foyer),
  - Saint-Leu, Le Port et La Possession

### DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE

- **469 cas autochtones confirmés**
- **23 hospitalisations** dont 3 pour dengue sévère
- **52 passages aux urgences**

## Les mesures de Lutte Anti Vectorielle

Les équipes du service de lutte anti-vectorielle de l'ARS sont mobilisées chaque jour sur le terrain, dans les périmètres qui entourent les cas déclarés et les foyers actifs. Une équipe de 20 pompiers volontaires vient compléter les effectifs de l'ARS. Cette équipe sera renforcé dès le 1<sup>er</sup> mars 2020. A ce jour, les moyens de lutte antivectorielle mis en place permettent d'intervenir sans délai autour des cas déclarés.

## Recommandations pour se protéger de la dengue



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

